

La Semaine Religieuse

DE MONTREAL

Sommaire

I Ordo des fidèles. — II Solennités de titulaires. — III Deux mensonges. — IV Correspondance romaine. — V La terre de Sennaar. — VI Aux prières. — VII Retraite mensuelle mercredi, le 8 octobre, au Grand Séminaire de Montréal. — VIII Savoir et culture (3me article). — IX Chronique sherbrookienne. — X Avis. — XI Shakespeare était-il catholique ?

ORDO DES FIDÈLES

Dimanche, le 12 octobre

Fête de la Maternité de Marie, *double maj.*; mém. du 21e dim.; préf. de la Ste Vierge; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres, mém. de S. Edouard (ant. *Similabo*) et du dim. (ant. *Serve*.)

SOLENNITÉ DE S. MICHEL

Messe comme le 29 sept., *2e cl.*; mém. de la Maternité de Marie et du 21e dim.; préf. de la Trinité; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres mém. 1o de S. Edouard (ant. *Similabo*), 2o de la Maternité (ant. *Maternitas*), 3o du dim. (ant. *Serve*.)

Dans le diocèse de Sherbrooke, la messe et les vêpres de S. Michel sont de 1e cl.; on omet les mém. de la Maternité.

SOLENNITES DE TITULAIRES

Dimanche, le 19 octobre

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Solennité des titulaires de Saint-Edouard (Napierville et Montréal), de Saint-Calixte, de Sainte-Thérèse et de Saint-Luc.

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Solennité du titulaire de Saint-Luc (Curran).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Solennité du titulaire de Saint-Edouard (Knowlton).

DIOCÈSE DE TROIS-RIVIÈRES. — Solennité des titulaires de Saint-Théophile (du Lac) et de Saint-Luc (Vincennes).

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Solennité des titulaires de Saint-Edouard (Eastman) et de Sainte-Hedwige (Clifton).

DIOCÈSE DE NICOLET. — Solennité des titulaires de Saint-Edouard (Gentilly) et de Sainte-Gertrude.

J. S.

DEUX MENSONGES

PLUSIEURS journaux ont publié, il y a quelques semaines, une nouvelle injurieuse à la mémoire de Jeanne d'Arc, la vierge de Domrémy, dont les vertus, à la fois douces et viriles, ont jeté tant d'éclat sur la France, et dont le courage héroïque l'a sauvée à l'heure d'une défaite qui semblait définitive.

Nous savions d'avance que cette nouvelle était fausse, et il nous faisait peine de ne pouvoir, faute de renseignements officiels, la démentir immédiatement. Nous nous sentions d'autant plus humiliés que le monde catholique honore en Jeanne d'Arc, non seulement une des gloires les plus pures de la France, au point de vue civil et militaire, mais encore une illustre servante de Dieu qu'il a l'espérance de voir bientôt inscrite au catalogue des saints.

Nous sommes donc particulièrement heureux de porter aujourd'hui à la connaissance de nos lecteurs la déclaration suivante, faite par la *Revue de Jeanne d'Arc*, publiée à Paris, dans son numéro du 5 septembre dernier.

“ Comme il fallait s'y attendre, la fantaisiste information qui nous apprenait l'échec définitif du procès de béatification de Jeanne d'Arc a fait le tour de la presse. Trente coupures de journaux, qui nous sont parvenues, nous apprennent du moins que tout ce qui intéresse cette cause, entre toutes nationale, a le don de passionner l'opinion.

“ Non, il n'est pas vrai que le procès de Jeanne d'Arc soit en situation plus défavorable qu'il ne l'était il y a six mois. Il se poursuit régulièrement et aboutira certainement au résultat si attendu : toute affirmation contraire est une inexactitude (soyons parlementaires).”

On a aussi répandu dernièrement le bruit étrange que le Saint-Père avait pris la résolution et avait donné l'ordre au cardinal secrétaire d'Etat de garder la plus grande réserve et de ne prononcer aucune parole qui pût être interprétée pour ou contre la politique française et servir aux polémiques des partis. Cette direction pontificale avait été, disait-on, communiquée dans une lettre adressée par Son Eminence le cardinal Rampolla à M. de Navenne, de l'ambassade de France à Rome.

Une dépêche de Rome à l'*Univers*, en date du 15 septembre, affirme catégoriquement que cette prétendue lettre est *fabriquée*.

De son côté, l'*Osservatore Romano* vient de démentir cette histoire audacieuse.

“ Mentez, mentez, il en restera toujours quelque chose ”. Le mot de Voltaire n'est que trop vrai, et les ennemis de la religion ont recours aujourd'hui à cet odieux procédé, avec le même sans-gêne et la même impudence qu'ils l'ont fait à tous les âges de l'histoire de l'Eglise.

A. A.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 17 septembre 1902.

LE télégramme a dû vous porter l'histoire de la fameuse lettre du cardinal Rampolla à Monsieur de Navenne, ministre de France, lettre dans laquelle le cardinal secrétaire d'Etat expliquait pourquoi le Souverain Pontife ne parlerait point et refuserait tout interview. Le Pape ne voulait pas dire une parole qui put être interprétée par les journaux réfractaires comme une adhésion à leur politique. La lettre était habilement rédigée ; toutefois on pouvait s'étonner que le cardinal Rampolla traitât la question de fond pour répondre à un refus d'audience. Cette lettre adressée

au ministre de France en faisait un document officiel, un gage donné au gouvernement français que le Souverain Pontife, quels que fussent les excès auxquels il se porterait, refuserait de laisser tomber une parole de blâme. Cela paraissait bien dur. Le Pape n'aime pas à engager l'avenir, à mettre par avance des entraves à sa liberté d'action, et ici il se liait vis-à-vis du gouvernement, lui concédant par avance un laisser passer général et universel.

Une petite note de l'*Osservatore Romano*, le jour même ou paraissait le télégramme de la Stefani qui reproduisait cette lettre d'après le *Matin*, disait que cette lettre n'existait pas. Le *Matin* maintint sa version, la presse romaine garda le silence. Or vraiment la lettre n'a pas existé, et nous en avons pour preuve non seulement le démenti de l'*Osservatore Romano*, mais encore celui de M. de Navenne, qui, interrogé par plusieurs personnes, a déclaré positivement que jamais il n'avait vu cette prétendue lettre que lui aurait adressée le cardinal Rampolla, et qui était publié à Paris avant qu'il l'eût lue à Rome.

Comment expliquer l'attitude du *Matin*. Les uns ont dit que le journaliste en question, venu pour interviewer le Souverain Pontife, avait oui de M. de Navenne les motifs plausibles pour lesquels Léon XIII refusait l'audience demandée. Par un procédé assez fréquent en journalisme, le rédacteur aurait donné à la conversation l'allure d'une lettre, et attribué au cardinal Rampolla ce que lui aurait dit M. de Navenne.

Mais il y a une autre version qui offre un fond plus grand de vérité. Tout l'incident aurait été échafaudé à Paris dans les bureaux du *Matin*, journal gouvernemental, pour obliger le Souverain Pontife à se prononcer. Comme on savait qu'il ne pouvait pas se ranger du côté du gouvernement français, qu'il ne voulait pas prendre une attitude décidée en faveur des Congrégations, on espérait que cette lettre ne serait pas démentie, ou le serait d'une façon insuffisante. Le gouvernement français bénéficierait alors de cette réserve pontificale qu'il s'efforcerait, dans ses journaux, de transformer en approbation plus ou moins implicite.

Le Souverain Pontife est au-dessus de ces calculs mesquins de la politique. Il a fait déclarer que la lettre était fictive, cela lui suffit, et il se gardera bien d'insister pour ne pas prolonger le débat, faisant ainsi le jeu du gouvernement. Les journaux catholiques auront bien vite fait de s'orienter, et il ne restera à Monsieur Combes que la honte d'une tentative piteusement avortée.

Mais cette nouvelle a causé à Rome un émoi indicible. Pendant vingt-quatre heures tout le monde s'est occupé de l'incident, car le démenti de l'*Osservatore Romano* avait échappé à un certain nombre de journaux qui, recevant la dépêche de la Stefani, n'avaient point vu sa contre partie dans l'organe du Vatican. Pour qui connaît les rapports étroits qui existent entre cet organe et la Secrétairerie d'Etat il n'y a pas de doute que le démenti ne soit sorti du Vatican lui-même. En ces temps troublés, où il faut peser toutes ses paroles de crainte d'une fausse interprétation, il n'y a pas une ligne de l'*Osservatore Romano* qui ne passe à la révision de la Secrétairerie d'Etat. Les nouvelles, en apparences les plus inoffensives, n'y sont publiées qu'après avoir d'abord été vues au Vatican. C'est ce qui donne à ce journal une très haute autorité, mais aussi il faut bien le dire, lui ôte un peu de cette liberté d'allures qui rend la lecture d'un journal agréable.

— Le Comte Paganuzzi, directeur de l'*Opera dei Congressi* en Italie, et qui a embrassé dans son second groupe les démocrates chrétiens, n'a pas eu à se louer de ses nouveaux alliés. Dans les élections qui ont eu lieu pour le renouvellement des charges, la majorité qui l'a réélu était assez minime pour qu'il put croire ne plus jouir de la confiance de l'œuvre des Congrès. Il donna donc sa démission. Le Vatican alors, le nomma de lui-même le directeur, mais le comte Paganuzzi, voyant d'après les débuts ce qu'il aurait à craindre par la suite, a persisté fermement dans sa démission et le Souverain Pontife a fini par l'accepter. Il faut maintenant procéder à un nouveau choix, et le Vatican se l'est réservé. Les deux noms mis en présence sont le comte Medolago et le comte Grossoli, ce

dernier est polonais. Les personnes qui se tiennent au courant de cette question croient que le Vatican choisira le comte Medolago. En tout cas, cette affaire de la démission du comte Paganuzzi, en suite de l'attitude des groupes démocrates chrétiens, montre que les partis jeunes, s'ils ont l'activité et l'ardeur qui convient à leur âge, manquent parfois de cette pondération et de cette prudence qui assurent le succès des grandes œuvres et sont un gage de leur avenir.

DON ALESSANDRO.

LA TERRE DE SENNAAR



ARCHE de Noé s'arrêta, nous le savons par la tradition, sur le mont Ararat.

L'Ararat est tout à la fois un pays et une montagne.

L'Ararat, pays, c'est l'Arménie située au nord de la Syrie, de la Mésopotamie et de l'Assyrie. Il y a aujourd'hui l'Arménie russe, l'Arménie persane et l'Arménie turque.

L'Ararat, montagne, c'est le mont Ararat, dans l'Arménie russe. Il a plus de 15,000 pieds de hauteur et se trouve au centre de l'ancien monde.

* * *

Les descendants de Noé s'établirent naturellement dans l'Arménie, dans les régions voisines du mont Ararat.

* * *

L'Arménie étant à l'Orient ou à l'est par rapport aux Hébreux, Moïse dit, dans la Genèse : " Et, lorsque les enfants de Noé partirent de l'Orient, ils trouvèrent une campagne dans la *terre de Sennaar* et s'y établirent".

Cette terre, si célèbre entre toutes, devint donc le champ d'action des pères de l'humanité ; elle devait voir toutes

les grandeurs humaines et toute la variété des choses d'ici-bas ; elle devait émerveiller les peuples par des travaux gigantesques..... ensevelis plus tard sous l'herbe, sous le limon des eaux et sous la poussière des siècles !

Il importe de s'en faire une idée nette, pour l'intelligence de l'histoire.

La terre de Sennaar est la terre qui se développe entre l'Euphrate et le Tigre, depuis l'Arménie jusqu'au golfe Persique.

L'Euphrate à l'ouest et le Tigre à l'est, prennent leurs sources dans les montagnes de l'Arménie.

L'Arménie comprend le pays arrosé par les sources de l'Euphrate et du Tigre.

Ces deux fleuves forment avec les montagnes un vaste triangle : c'est la Mésopotamie ; puis ils entourent une vaste plaine plus longue que large : c'est la Chaldée ou la Babylonie.

L'Euphrate et le Tigre se jetaient autrefois dans le golfe Persique, par deux voies séparées ; ils se rencontrent aujourd'hui à Korna, où ils forment le Chat-el-Arabe (rivière des Arabes) qui a 45 lieues de longueur et qui se décharge dans le même golfe.

* * *

La partie supérieure de la terre de Sennaar, au sud de l'Arménie, n'avait pas de nom spécial ; elle faisait partie tantôt de la Syrie, à l'ouest, tantôt de l'Assyrie, à l'est ; ce n'est qu'au quatrième siècle avant Jésus-Christ que les Grecs lui donnèrent le nom de Mésopotamie, qui signifie *entre les deux fleuves*.

La partie du milieu et la partie inférieure de la terre de Sennaar ont porté les noms de Chaldée et de Babylonie. On distinguait la Chaldée supérieure et la Chaldée inférieure, ainsi que la Babylonie supérieure et la Babylonie inférieure.

La Chaldée dont parle la Bible est la Chaldée inférieure ou basse Chaldée.

Notons en passant que la Chaldée inférieure ne comprenait pas seulement la partie inférieure de la terre de Sennaar, entre l'Euphrate et le Tigre, puisque Ur, la patrie d'Abraham, faisait partie de la Chaldée tout en étant sur la rive droite de l'Euphrate.

*
*
*

Des découvertes récentes nous apprennent que la basse Chaldée s'appela un jour *Sumer*, et la haute Chaldée *Accad*.

Voici une des inscriptions découvertes. Elle date du XVIIe siècle (ou à peu près) avant Notre-Seigneur, au temps où Hammurabi fit dominer Babylone sur toute la Chaldée. C'est lui-même qui parle :

“ Les Dieux m'ont donné à gouverner les peuples de Sumer et d'Accad. Ils ont rempli ma main de leurs tributs. J'ai fait creuser le canal d'Hammurabi, bénédiction des Babyloniens. Il arrose les terres de Sumer et d'Accad ; j'ai dirigé ses branches secondaires dans les plaines désertes ; elles se déversent dans les canaux desséchés et fournissent des eaux intarissables. J'ai réparti en villages les habitants. J'ai transformé le désert en plaines fécondes. J'ai donné la fertilité et l'abondance. J'ai fait de la Chaldée un séjour de bonheur ”.

Disons en terminant que *Sennaar*, d'après plusieurs interprètes, veut dire *entre les deux fleuves* ; en sorte que cette terre, située entre l'Euphrate et le Tigre explique parfaitement son nom.

F.-A. BAILLAIRGÉ, ptre.

AUX PRIERES

Sœur Marie-Louise Lafrance, professe converse, des Sœurs de la
Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

RETRAITE MENSUELLE

**Mercredi, le 8 octobre, au Grand Séminaire
de Montréal**

Les exercices en commun dans la crypte commenceront à deux heures et comprendront la récitation des vêpres et des complies, la préparation à la mort, une conférence et la bénédiction du Saint-Sacrement.

Tous les prêtres sont invités.

Z. RACIOT, V. G., adm.

SAVOIR ET CULTURE

(3^e ARTICLE)



cette même séance du sénat, dans laquelle M. Fabre, comme nous l'avons vu, avait si heureusement rappelé le grand et beau rôle de l'enseignement gréco-latin, deux sénateurs catholiques, MM. Wallon et de Lamarzelle, ont également soutenu la supériorité de la méthode classique. Eux aussi ils ont proclamé que, dans l'enseignement secondaire, il faut surtout s'occuper de rendre les jeunes esprits aptes à s'assimiler le *savoir*, et cela, en les formant par une *culture* qui a fait ses preuves, par cet enseignement gréco-latin qui a donné à la France un si glorieux passé littéraire et intellectuel.

Le doyen d'âge du sénat, M. Wallon, a parlé avec *humour et esprit*. Le ministre ne devait pas rire. Je veux citer une partie de sa spirituelle harangue, laquelle, j'en suis sûr, ne manquera pas de piquant pour ceux de nos lecteurs qui ont entendu, le printemps dernier, lors de son passage au Canada, M. Croiset, le doyen de la faculté des lettres de Paris : « En disant que l'enseignement classique était compromis (par la réforme), expliquait M. Wallon, j'ai entendu parler du grec et du latin. Pour le grec, nul ne peut le nier. A la veille du jour où la question devait être tranchée dans le Conseil

supérieur, le membre de ce Conseil qui, par son titre même, était spécialement désigné pour la défendre, le professeur de littérature grecque, doyen actuel de la faculté des lettres de Paris, M. Alfred Croiset, était adjoint à la mission qui allait en Amérique assister à l'inauguration du monument de Rochambeau. (*Sourires*).

« Nul n'était mieux qualifié pour représenter l'Université de Paris en Amérique : il parle l'anglais comme le français, et l'on sait qu'il parle et écrit le français dans la perfection. Après avoir rendu hommage à Rochambeau — est-ce précisément pour cela qu'il était envoyé en Amérique ? (*nouveaux rires.*) — il a pu visiter aussi quelques Universités américaines, et il y aura fait bonne figure. L'Université de Paris n'aura qu'à y gagner : mais le grec (1) ? Il est vrai que, pour le grec, ce qu'on voulait c'était la mort sans phrases ! (*Très bien*). Quand au latin, sans l'abandonner encore, on lui fait la part aussi petite que possible. Comment comprendre cela de la France, poursuit M. Wallon ? En France, comme en Italie et en Espagne, le latin devrait avoir la première place au sortir de l'enseignement primaire ; car c'est le sol où plongent toujours vivantes les racines mêmes de la langue..... Parlerais-je de l'histoire » ? dit encore le spirituel sénateur, « c'est un peu ma partie. On veut sans doute en *moderniser*, en élever l'enseignement : Peu de faits et de dates, l'esprit de l'histoire, la morale, la philosophie de l'histoire ! Les faits et les dates sont bien pourtant le fond de l'histoire et la lumière de l'histoire ; et, pour faire la philosophie de l'histoire, il n'est pas inutile de savoir un peu l'histoire. (*Rires approbatifs*). (2) ».

Je n'ai pu résister au plaisir de citer cette dernière boutade, qui n'est guère dans mon sujet. Elle est si plaisante et si finement présentée !

* * *

(1) Les auditeurs de la conférence de M. Croiset à Laval (Montréal) vont probablement opiner que la défense du grec par M. Croiset eut été, à Paris, assez *conciliante*. E. J. A.

(2) Cf. Questions Actuelles, 23 août 1902, pages 45 et 46.

Pour M. de Lamarzelle aussi bien que pour M. Wallon, le coup mortel que la réforme de l'enseignement secondaire porte à l'ancienne méthode gréco-latine sera déplorable et funeste à la France. Après avoir relevé les accusations dont on a chargé l'ancien régime et avoir expliqué comment l'enseignement critiqué de jadis *formait* les esprits et *trempeait* les caractères, l'éminent sénateur en vient à la question gréco-latine : « Et la question du latin, dit-il, c'est la grosse question..... Le latin, voilà l'ennemi » ! Beaucoup l'ont attaqué même parmi les lettrés les plus fins et les plus délicats. « Selon le mot de Rabelais : ils ressemblaient à ces enfants devenus forts qui se mettent à battre leur nourrice » ! Mais, devant l'enquête parlementaire, d'autres lettrés, des plus brillants et en grand nombre, ont défendu leur *nourrice*, la méthode gréco-latine ; des hommes de science (MM. Boutroux, Levasseur, Joubert, Bernès, Mercadier, Bronardel) ont déclaré qu'elle formait des hommes bien supérieurs à ceux sortis de l'autre enseignement ; des représentants des chambres de commerce ont affirmé que l'instruction classique ne nuisait en rien au développement des aptitudes pour les carrières usuelles ; des observateurs, comme MM. Rexé Doumic et Paul-Leroy Beaulieu, ont attesté qu'il se fait actuellement aux Etats-Unis — pays pratique s'il en fut ! — un grand mouvement vers les études entendues à la façon des vieilles méthodes européennes ; enfin, M. le sénateur établit, d'après les dépositions reçues à l'enquête, de MM. Perrot, Paul Leroy-Beaulieu, Blondel, Hanotaux et Manceuvrier, que l'enseignement dit moderne, que l'on substitue à l'enseignement classique, lui est certainement inférieur. La seule réforme qu'on eut dû permettre, explique-t-il, c'est celle de la simplification des programmes afin que l'enseignement tendit de plus en plus, selon l'esprit des vieilles méthodes, à être un enseignement de *formation*.

Enfin, le distingué sénateur conclut son remarquable discours par ces paroles, qu'il adresse au ministre mais qui peuvent également être répétées à tous les enfants de la race française, où qu'ils soient : « Aujourd'hui, ce qui ressort de plus clair de la réforme des études imposée à l'Université, c'est

« l'abandon, dans l'enseignement futur, de l'ancienne formation de
 « l'esprit français qui sera remplacé par une formation d'ordre
 « inférieur. C'est contre cela que j'ai voulu protester de toutes mes
 « forces, me joignant à des hommes qui ne partagent en rien mes
 « opinions politiques, ni ma foi religieuse... Ils s'unissent tout
 « naturellement, tous ceux qui croient que la pensée française va être
 « abaissée par cette prétendue réforme, et qui veulent au moins
 « montrer qu'ils sentent le coup que l'on va porter à la grandeur
 « morale de leur pays. Et cela est fait au moment où, dans le monde
 « entier, particulièrement chez les peuples les plus pratiques, on
 « fonde ou l'on renforce l'enseignement gréco-latin, où l'on essaye,
 « par les mêmes moyens qui nous ont réussi, de conquérir un patri-
 « moine intellectuel égal à celui de la France. »

« Regardez bien cela, Monsieur le ministre, et songez que si vous
 « abandonnez le glorieux héritage des ancêtres, des mains avides de
 « rivaux sont là qui s'étendent déjà pour le saisir » (3).

Hélas ! Il semble bien qu'en France, dans le monde sectaire des gouvernants, on ne sache plus rien comprendre à ces hautes questions. Malgré les platoniques éloges dont ils l'ont comblée, les ministres ont sacrifié la méthode classique gréco-latine, et, ils ont fait voter la réforme. On n'a pas voulu se rendre aux solides raisons et aux superbes arguments qui ont été fournis par les hommes les plus compétents, catholiques et autres. On veut tendre au *savoir* sans se soucier des méthodes de culture intellectuelle que l'expérience a si heureusement consacrées. Quand même et toujours—c'est le mot de la loge !—il faut faire pièce aux idées que défendent les catholiques, unis d'ailleurs sur ce point avec tous les vrais libéraux, dans la fidélité aux traditions glorieuses de la France !

Va-t-il donc falloir se résigner à croire que le noble et cher pays de nos pères ne se ressaisira pas ! J'espère bien que non. Mais, grand Dieu ! Qu'on ouvre les yeux et qu'on se hâte !

* *

(3) Cf. Questions actuelles, 23 août 1902, page 60.


Quant à ce qui nous concerne au Canada, je voudrais, en terminant, faire miennes les paroles de M. de Lamarzelle et dire à ceux qui parlent chez nous de réformes radicales à propos de nos collègues classiques : « Regardez bien, Messieurs, lisez bien et entendez bien ce qui se dit ailleurs. Songez que si nous allions abandonner un enseignement de *formation* pour un enseignement de *bourrage* et substituer à la *culture* de l'esprit un *savoir indigeste*, nous délaissions l'une des plus belles parts de notre glorieux héritage national.

Tout en acceptant les réformes de détail que les circonstances peuvent suggérer, restons fidèles à la bonne vieille méthode gréco-latine. Son passé nous garantit son avenir. Elle nous a donné nos guides et nos gloires, nos évêques et nos hommes d'état ! Elle saura bien nous en donner encore !

L'abbé ELIE-J. AUCLAIR, ptre.

Sherbrooke, 14 septembre 1902.

CHRONIQUE SHERBROOKIENNE

E matin, à l'église cathédrale de Sherbrooke, un service solennel a été chanté pour le repos de l'âme de Son Excellence le cardinal Michel Ledochowski, préfet de la Congrégation de la Propagande, décédé durant les dernières vacances.

Monseigneur l'évêque avait voulu retarder jusqu'après la rentrée des élèves de son séminaire, la date de cette cérémonie afin de lui donner plus d'éclat. Vingt-cinq prêtres étaient présents. Les différentes communautés de la ville étaient aussi représentées. Sa Grandeur officiait ayant comme prêtre assistant Mgr le grand Vicaire et comme diacres d'honneur M. le Supérieur Lefebvre et M. le Préfet des Etudes Gagnon, du Séminaire. MM. les abbés S. Gervais et H. Ravenel servaient diacre et sous-diacre, M. A. Rhéaume agissait comme maître des cérémonies.

Sa Grandeur Mgr Bruneault, évêque de Tubuna et coadjuteur de Monseigneur de Nicolet, doit arriver aujourd'hui à Sherbrooke et commencer ce soir la prédication de la retraite annuelle des élèves du séminaire.

* * *

Voici les derniers changements ecclésiastiques connus :

M. l'abbé J. D. O. Godin, curé de Saint-Elie d'Orford, est nommé à la cure de Saint-Camille de Cookshire.

M. l'abbé J. E. B. de Beaufort, curé de Saint-Cajetan de Mansonville, est nommé à la cure de Saint-Elie d'Orford.

M. l'abbé F.-N. Rousseau, desservant de Notre-Dame-du-Rosaire de Sawyerville, est nommé à la cure de Saint-Cajetan de Mansonville.

M. l'abbé J.-E. Hébert a été appelé à l'évêché pour y remplir les fonctions de secrétaire à la chancellerie.

Pendant les dernières vacances M. l'abbé A. Gervais, professeur au séminaire, a été nommé vicaire à Danville et M. l'abbé J. Michaud a été nommé professeur au Séminaire.

MM. les abbés W. Larue et C.-J. McGee quittent également l'enseignement, M. Larue, pour aller dans le ministère et M. McGee pour se rendre au collège Canadien de Rome.

La nouvelle cure de Saint-Hubert de Spaulding et la desserte de Sawyerville restent encore à pourvoir.

* * *

Dimanche, le 28, aura lieu, au lac Mégantic, la bénédiction solennelle du nouveau cimetière et, le lendemain, Mgr LaRocque continuera jusqu'à Spaulding, où il bénira la nouvelle église.

24 septembre 1902.

LE NOUVELLISTE SHERBROOKIEN.

P. S. -- M. l'abbé H. Perrin, précédemment de Saint-Claude a été nommé à Sawyerville et M. l'abbé H. E. Fraser, vicaire à Sherbrooke Est, devient curé de Saint-Hubert de Spaulding.

1er octobre 1902.

L. N. S.

AVIS

Le Salut de fondation de Mademoiselle Jeanne Le Ber aura lieu dans l'église de Notre-Dame-de-Pitié, vendredi, le 10 d'octobre, à 3.30 heures.

Cette cérémonie sera précédée d'une allocution de circonstance. Les membres et les amis de l'Œuvre des Tabernacles sont invités à y assister.

SHAKESPEARE ETAIT-IL CATHOLIQUE ?

SN dépit des trouvailles qui presque chroniquement viennent défrayer la critique il n'existe encore aucune preuve positive au sujet de la religion à laquelle a appartenu Shakespeare.

Cet immortel génie « dont il ne nous reste aucun autographe » reste enseveli encore dans un implacable mystère.

Une certaine école, depuis plusieurs années, se demande même si les œuvres soi-disant de lui ne sont pas plutôt les œuvres de Bacon « le fils d'Elisabeth, la reine virginale ».

Jusqu'à preuve du contraire il faut admettre que Shakespeare a au moins pour lui le bénéfice de la prescription et à défaut d'autres documents il est bien permis d'étudier dans ses ouvrages quelle a été la religion de ce Maître dans l'art de penser, de peindre et de dire.

L'on ne trouve chez lui aucune attaque à la Papauté ni aucun éloge de la Réforme protestante. Son panégyrique de la Reine Elisabeth est exprimé avec une extrême réserve tandis que la Reine Catherine est placée dans un état de vénération. L'ecclésiastique n'est jamais présenté par lui sous un aspect dégradant ni immoral. Le moine un peu gai ou la religion irrégulière n'apparaissent jamais dans aucun de ses drames.

Quand on songe que ces thèmes contre le Pontife de Rome et contre les vœux de religion étaient ceux sur lesquels aimaient à broder les contemporains et qui plaisaient le plus au public, l'on est

prêt à admettre que cette abstention consciente et voulue est un indice de sentiments catholiques.

D'autres preuves purement négatives et intrinsèques — et conséquemment sans certitude — viennent corroborer cette pensée.

Ainsi l'on trouve dans le « Songe d'une nuit d'été : »

*Thrice blessed they, that master so their blood
To undergo such maiden pilgrimage.*

Ils sont trois fois bénis ceux qui domptent leur chair
Et qui veulent marcher la route virginale.

Dans Hamlet, l'on trouve un personnage invoquant la protection des anges et Shakespeare y fait intervenir une âme du Purgatoire qui gémit d'avoir quitté ce monde « sans recevoir l'onction ». Ce dernier mot semble bien vouloir désigner le sacrement des malades, dont seule l'Eglise romaine est détentrice.

Dans Henri VI voici comment il parle de..... la future canonisation de Jeanne d'Arc de Domrémy :

*And all the priests and friars in the realm
Shall in procession sing her endless praise
No longer in saint Denis will we cry
But Joan la Pucelle shall be France's saint.*

Et les religieux, les prêtres du pays
Chanteront tous en chœur sa louange éternelle
Ton cri ne sera plus " Montjoie et saint Denis ",
O France, tu diras " ma Jeanne la Pucelle ".

Dans « Mesure pour mesure » Lucio glorifie Isabelle de renoncements que déjà la vague impure du protestantisme avait cherché à balayer.

De ci et de là l'on trouve encore de semblables insinuations et probabilités, mais, il faut bien l'avouer, rien n'est certain encore touchant la foi du premier écrivain d'Angleterre.

1er septembre 1902.

HENRY BAYARD.